

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Février 2021

Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour la voirie, les ouvrages d'art et les actes du domaine public : Adhésion à ce service optionnel de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)  
Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de l'ensemble des services proposés par l'Agence Technique Départementale de l'Allier, M. le Maire propose de souscrire à l'assistance de suivi des ouvrages d'art, de gestion de la voirie et de rédaction des actes du domaine public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la compétence optionnelle assistance technique décrite ci-dessus.

ATDA : assistance informatique en missions de base - convention support technique  
La commune de Saint-Victor bénéficie du support technique de premier niveau et de formations de l'ATDA pour les logiciels de la Société Cosoluce, société avec laquelle la commune a signé un contrat.

M. le Maire propose de souscrire également à l'assistance informatique auprès de l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier).

Cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ATDA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention assistance informatique - support technique.

Reconquête du Centre-Bourg (RCB) : validation des études confiées à URBANEA et demande du contrat RCB au conseil départemental de l'Allier

M. le Maire présente l'étude complète réalisée par le bureau d'études URBANEA, étude ayant fait l'objet de réunions de travail régulières mais à la temporalité et au déroulement compliqué par la pandémie sanitaire covid 19. Il soumet aux conseillers municipaux présents des exemplaires de cette étude et les invite à les consulter si besoin.

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter au Conseil Départemental de l'Allier la signature du contrat RCB correspondant, permettant le subventionnement de 3 millions d'euros de dépenses considérées comme éligibles, au taux de 30 %, en respectant un plancher de 10 % au titre de chaque thématique contribuant à la centralité : cadre de vie, vitalité, habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

approuve à l'unanimité le dossier présenté dont l'estimation (les fiches actions), réalisé par le bureau d'étude URBANEA,

approuve le plan de financement proposé,

sollicite l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » sur les années 2021 à 2025 pour une enveloppe totale de travaux d'un montant de 3 753 000 € HT,

approuve le plan d'actions proposé :

2021 : Réinvestissement de maisons (Option : épicerie fine et/ou artisanat)

Rénovation des WC publics

Relance du marché de producteurs locaux

2022 : Extension de la mairie

2023 : Réinvestissement du bâtiment de l'ancienne poste  
Restructuration de l'ancien cabinet du médecin (logements)

2024 : Réfection de la toiture de l'église  
Restructuration de l'îlot André Gide

2025 : Partage des espaces sur la rue Frédéric Mistral

Entrées de ville Est

Entrées de ville Ouest

Liaisons douces dans le centre-bourg,

valide le périmètre du centre-bourg subventionnable au titre du RCB ci-dessous :  
Le périmètre de revitalisation du centre-bourg de Saint-Victor comprend les rues :

- Rue Frédéric Mistral : complète
- Rue André Gide : complète
- Rue Romain Roland : complète
- Rue François Mauriac : complète

Son contour est ici présenté par portion, rue par rue et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre :

- Rue Jean-Paul Sartre : du n°2 jusqu'au n°1 (exclu)
- Impasse Romain Roland : du 4A jusqu'à la parcelle AB 264 (incluse)
- Rue Albert Camus : du n°4 (exclus) jusqu'au carrefour avec la rue André Gide
- Route de Paris : du n°53 jusqu'au n°38
- Impasse Anatole France, du n°2 (exclu) jusqu'à la fin de la cour de l'école
- Rue Anatole France, du n°1 jusqu'au parking de la salle municipale.
- Depuis la cour d'école jusqu'à la route de la Loue en passant par la limite Nord de la parcelle AB176
- Route de la Loue : depuis la parcelle AB176 jusqu'au carrefour avec la rue Frédéric Mistral

sollicite la subvention accordée par le Conseil départemental dans le cadre du dispositif « Reconquête centre-ville centre-bourg », sollicite les subventions éventuelles d'autres financeurs (Union Européenne, Etat, Conseil régional, ...).

Réaménagement de l'îlot de maisons et création de toilettes publiques : demandes de subvention

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter des subventions au Conseil Départemental de l'Allier, à l'Etat et au Conseil Régional pour les projets de réaménagement de l'ilot de maisons (en lieu d'accueil d'artisans et de producteurs locaux) et de création de toilettes publiques, contribuant à la centralité du bourg de Saint-Victor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les fiches actions présentées et leurs estimations, approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite les subventions accordées par l'Etat, par le Conseil Régional, par le Conseil Départemental et les autres éventuels financeurs.

Aménagement d'un cheminement doux le long de la RD 2144, côté ouest : projet et demandes de subvention

M. le maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'aménagement d'un cheminement doux au nord du centre-bourg, le long de la RD 2144, côté ouest, ce qui permettrait de relier le lieu-dit L'Oiseau au centre-bourg par la RD 302.

L'estimation de la dépense totale s'élève à 64 825 € HT, soit 77 790 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette opération et son estimation, valide le plan de financement prévisionnel (en € HT) : 16 206,25 € Etat, 16 206,25 € Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, 32 412,50 € autofinancement.

Hameau du Beauvet : dénomination des rues

Considérant que l'aménagement du lotissement Hameau du Beauvet notamment en gaz naturel, ainsi que sa desserte efficiente par le SDIS ou les services postaux, nécessitent la dénomination des voiries ainsi créées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les dénominations « rue du Hameau du Beauvet » et « impasse du Hameau du Beauvet ».

Terrains en bordure du Cher (parcelles AB 167, ZE 112 et 115) : études de pollution éventuelle et réponse à l'appel à projet afférent de Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)

M. le Maire retrace aux conseillers municipaux présents le projet : afin d'améliorer le cadre de vie du bassin montluçonnais et redynamiser son centre-bourg, la commune de Saint-Victor a le projet d'aménager en bordure du Cher une aire de détente et de loisirs, en lieu et place d'une friche industrielle, ayant accueillie d'anciennes activités ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement).

Il estime qu'avant d'acquérir ces parcelles, il serait souhaitable de s'assurer de l'état de pollution éventuelle de ces terrains, situés dans le lit du Cher, et connaître les coûts de leur requalification. Contactée par l'EPF SMAF Auvergne, la société SAFEGE a remis un devis pour cette étude de diagnostic environnemental aboutissant le cas échéant à un plan de gestion qui retracerait le phasage et les coûts de dépollution éventuelle.

Il informe le conseil municipal qu'un appel à projet lancé par l'ADEME permettrait le subventionnement de ce projet jusqu'à 70 % du coût hors taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'opportunité de ce diagnostic environnemental aboutissant le cas échéant à un plan de gestion, retient la société SAFEGE, et accepte le plan de financement prévisionnel présenté.

Défense Extérieure Contre l'Incendie du village de Thizon - Marché de travaux : choix du titulaire  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la SAS BARBIERO pour les travaux d'aménagement d'une réserve incendie au village de Thizon.

Acquisition d'un tracteur agricole neuf

M. Jean-Pierre GENESTE, adjoint au maire en charge des travaux, informe le Conseil Municipal qu'une consultation aux entreprises a été lancée pour le remplacement d'un tracteur agricole. Sept entreprises ont répondu.

Il explique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie afin de statuer sur le choix du matériel. Au vu des trois critères de jugement prédéfinis elle propose à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise DESRET, siégeant à 23110 FONTANIERES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la proposition.

Vente du tracteur agricole Renault

Considérant la délibération du 11/02/2021 d'acquisition par la commune d'un tracteur agricole neuf et que l'ancien tracteur agricole Renault 9034, acheté en 1991, ne sera plus utilisé par la commune, une fois cet achat effectué.

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'acquisition de cet ancien tracteur au tarif de 5000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder ledit tracteur pour le montant proposé.